

18 - Etude et réalisation d'un plan de désherbage communal - Demande de subvention

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Suivant le lieu, l'enherbement lié à la flore spontanée peut être considéré comme une nuisance et il est fait appel le plus souvent aux herbicides. Depuis une trentaine d'années, la contamination de l'environnement par les produits phytosanitaires n'a cessé d'augmenter, les herbicides étant de loin les pesticides les plus utilisés en aire urbaine.

Depuis de nombreuses années, la Ville est engagée dans une démarche de protection de l'environnement et de la population tout en préservant la biodiversité urbaine. Une réglementation plus stricte et du matériel plus performant permettent d'améliorer les pratiques phytosanitaires pour réduire la pollution de l'eau notamment.

Cette réduction doit être accompagnée aujourd'hui pour l'élaboration d'un plan de désherbage communal, destiné à raisonner les applications d'herbicides en fonction des types de surface, de leur lieu et de leur enherbement.

Il convient en effet d'engager une réflexion globale portant sur les pratiques encore d'actualité, notamment dans les cimetières, et les zones de pollutions phytosanitaires à risques. Le plan de désherbage aura pour but de rappeler les normes en vigueur et limiter la pollution des eaux engendrée par l'utilisation des herbicides. Enfin, il visera à sensibiliser les usagers et le personnel communal à la démarche.

Le coût de constitution du plan de désherbage est évalué à 22 410 € HT. Les dépenses seront imputées au chapitre 011.813/6042 CS 35000.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (50 %)	11 205 €
Ville de Besançon (50 %)	<u>11 205 €</u>
Total HT	22 410 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- engager cette étude et approuver son plan de financement prévisionnel,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

«Mme Catherine GELIN : J'ai bien compris qu'il s'agissait surtout de faire un désherbage le plus écologique possible. Cependant je voudrais qu'on rajoute à ce document le désherbage des rives du Doubs. Ce sont des pierres anciennes qui sont en train de se desceller et qui vont nécessiter un jour prochain des travaux conséquents. Voies Navigables de France, il me semble, ne nettoie que le cours d'eau mais pas les berges. Donc avez-vous prévu dans ce programme le nettoyage de ces berges ? On regarde cela sur le quai Veil Picard ou sur le quai Vauban.

Mme Nicole WEINMAN : Comme j'ai eu déjà le plaisir de vous l'expliquer lors de la dernière commission c'est effectivement des tranches qui vont apparaître sur le budget voirie dans la mesure où ces perrés c'est surtout ce qui longe les berges du Doubs, ce qui est construit, en principe la bordure ça nous appartient. Je suis comme vous Bisontine, je me promène dans la ville et j'ai vu qu'effectivement il y a là encore un certain nombre de travaux d'entretien à faire qui sont prévus pour un budget qui est ce qu'il est. Nous allons, comme je vous l'ai dit, nous appuyer sur des associations qui savent faire, qui ont déjà

aussi fait des interventions plutôt reconnues et plutôt de qualité avec d'autres collectivités. Ceci dit c'est vrai qu'on est même quelquefois amené à nettoyer l'intérieur de la rivière alors que ce n'est pas forcément de notre fait. C'est évident qu'en dehors des 451 km de voirie on ne peut pas se charger non plus de tous les kilomètres fluviaux. Donc ce sera pris sur des tranches annuelles de la voirie sur un plan qui a déjà démarré et qui va continuer à faire son petit bonhomme de chemin, la partie la plus longue étant plutôt une partie bâtiment dans les remparts même, les fortifications sur les quais et là c'est un programme qui relèvera des bâtiments, Christophe pourrait détailler mieux que moi.

Mme Françoise PRESSE : Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce que dit Nicole. On s'éloigne quand même un petit peu du rapport qui est le désherbage communal sur la voirie et les espaces publics mais c'est important de s'occuper de ces perrés. On a dû constater la carence de VNF dans ce domaine et on prend à bras le corps le problème au niveau des espaces publics, c'est ce que vient d'indiquer Nicole et on mettra les moyens par tranche pour remédier au problème.

M. Jean-Marie GIRERD : Une simple question : est-ce que dans cette étude il a été prévu une analyse de l'efficacité de la démarche entreprise car il est important de savoir si l'effet escompté de ce désherbage est efficace, plus efficace, moins efficace, c'est une simple question que je pose.

Mme Nicole WEINMAN : Je pense que le souci de retour, l'effet feedback ressortira dans l'étude. C'est évident qu'on fera le choix des meilleures solutions sachant que le but est non pas seulement de donner des indications à la Ville, à la collectivité pour être le plus efficient possible dans les meilleures conditions, de l'écologie en tout cas, mais aussi d'avoir des indications par secteur. Ces mêmes indications serviront aussi aux usagers, aux jardiniers, à ceux qui veulent entretenir devant chez eux de façon à utiliser les bons produits aux bons endroits et si possible de moins en moins de pesticides phytosanitaires. Donc il y aura une étude, un choix qui sera rendu, des préconisations qui tiendront compte effectivement de l'effet attendu».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.